

La mil liens quatre ving douze et
dixseptiesme jour d'Avril l'an de France
mille sixcent cinquante et six
au vill de colene. Les baron de marb
jalabes payant devant nous Roy et
les autres seigneurs de la ville de colene
marb et pieu de la ville de colene
et baron de la ville de colene parvoist
dud vill de colene de leur bon gré et
leur pour l'autre et le cul de la pour tout
denoncant au benifice de l'union d'en tout et
d'indroit ont eleu et eleu
deuoir apier par devant nous
devedrines dits parvoist le vill de colene
stipulant et acceptant savoir en la
somme de cent soixante cinq liens
denoncant pour par devant nous
par les consuetudes de leur contentement
ainsi par eux de l'an de France
et de l'union, laquelle somme de cent soixante

Cinq Cuires de Suisse et d'Argonne
promettent payer au guilard d'aujourd'hui
de la rapatrier en neuf ou prochains a
pauvre pour le support de laquelle
comme pendant les neuf années et après tant
et si longuement qu'ils seront acquies
selle soit en Suisse et d'Argonne pour
sainte catholique et protestant d'un lieu
champs nommé le grand tal situ au
appartenances d'un de nos le couvent
d'vingt colonnes ou en environ a
semer le grain confront du levant champ
d'Argonne d'Argonne d'Argonne d'Argonne
du midi d'Argonne d'Argonne d'Argonne
d'un le barrière d'un champ d'Argonne
et autres confrontations plus vraies a
mesurer si y en a autres pour les
mesures et accoutumés qu'il y a

De toute charge debs & jusques jüsqes
au jour present, de quel champ le
quilaré pourra comme dit adde sans
que les francs qui en feroient puissent
en aucune façon s'y opposer le soit
principal car ainsi adde convenu et
promis par led^e bonhomme et Raynal de
fain valoir ce bien du surd champ
envers et contre tous sans en juger
qui d'hors ne s'osent tenir led^e bonhomme
et Raynal sollement comme dit ont
obligé l'un bien present et futur
chascun de l'eux de droit fait de
ceste expresse autorité amberg parlant
led^e Colman et jusque de solier mort
autres soubz au led^e bonhomme l'un
partie n'est seu signer de ce requies
roy nom^e Royal qui est de solier